

« Je suis capable de tous vous égorger », disait le mari psychotique

Difficile de dire si l'on est passé à deux doigts d'un drame cet hiver à Guénange ou si le mari psychotique n'aurait jamais tué femme et enfants, comme il le prétend. Dans le doute, il a été condamné à six mois de prison.

- VU 533 FOIS

- LE 13/06/2018 A 05:00

Photo HD Les troubles psychiatriques du père sont apparus à l'automne. La famille tout entière a été traumatisée par ses accès de violence. Aujourd'hui, la justice le tient à l'écart des siens. Photo d'illustration Philippe NEU

Dans la grande salle d'audience du tribunal ce mardi, les avocats sont venus nombreux plaider une vieille affaire d'escroquerie bancaire. Ils semblent d'humeur légère mais ils doivent patienter. Sur l'écran de visioconférence, un prévenu va être auditionné depuis la prison de Nancy où il est incarcéré depuis le 25 avril. Une énième histoire de violences familiales, née dans l'intimité d'un pavillon tranquille à Guénange cet hiver. Les avocats, jusque-là un brin dissipés, vont vite regagner le plus grand sérieux. Avec peut-être, pour certains, un léger sentiment d'effroi.

Avec la précision d'un métronome, le président raconte chaque épisode de violence. Tout commence le 9 novembre à minuit. « Vous avez sorti votre épouse du lit. Vous lui avez dit qu'elle vous avait ensorcelé. Il y a eu des claques, vous l'avez menacée avec un couteau. Vous avez dit que vous alliez tous les mitrailler, que vous en étiez capable. C'est votre fille aînée, âgée de 15 ans, qui a appelé les gendarmes. » Quatre jours plus tard, même punition. Cette fois, c'est la petite de trois ans qui assiste au déferlement de violence de son père. « Elle vous a vu mettre un couteau sous la gorge de votre épouse ». À quatre autres reprises, femme et enfants subissent les foudres d'un homme qu'ils ne reconnaissent plus depuis l'automne. Le président enchaîne : « Vous leur avez dit, je cite : je vais tous vous égorger. Vous savez que j'en suis capable. Je jeterai vos corps dans les tranchées devant la maison et on n'en parlera plus ».

S'il ne touche pas physiquement à ses filles, l'homme se lâche envers son épouse qui reçoit claques, coups de pied, immobilisations forcées et simulacres d'égorgement répétés. Souvent, à l'issue de ces scènes surréalistes, le père de famille s'effondre et pleure.

Chaque fois, les gendarmes sont appelés au secours. À deux reprises, l'homme d'une quarantaine d'années est hospitalisé d'office en psychiatrie. Deux expertises concluent à l'altération du discernement et notent un syndrome psychotique à tendance maniaque.

À l'audience, son avocate confirme le besoin de soins et plaide l'irresponsabilité pénale. Le tribunal prend note mais décide finalement une peine de prison ferme de six mois. Il ajoute six mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans. Durant cette période, le quadragénaire devra se soigner et se tenir à distance de sa famille. Il devra également verser des dommages et intérêts à ses trois filles de 3, 7 et 15 ans au titre du préjudice moral.